GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
17 SEP. 2012
DEPOT N° 28444

**CARREFOUR**
Société anonyme au capital de 1 731 668 125 euros
Siège social : 33, avenue Emile Zola (92100) Boulogne-Billancourt
652 014 051 RCS NANTERRE

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE) DU 18 JUIN 2012**

Le lundi 18 juin deux mille douze, à neuf heures trente, à Paris (75001), 99, rue de Rivoli – au Carrousel du Louvre, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) sur convocation du Conseil d'Administration.

Après avoir souhaité la bienvenue aux actionnaires, Monsieur Georges Plassat déclare l'Assemblée ouverte, Assemblée qu'il préside conformément à la loi et aux statuts.

Monsieur Jean-Pierre Monnier, représentant BNP Paribas, et Monsieur Philippe Lenglet, représentant la société Blue Capital, les deux actionnaires présents, disposant du plus grand nombre de voix et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

Le Bureau ainsi composé désigne comme Secrétaire Monsieur Bernard Carrel Billiard.

La présente Assemblée a été réunie suite à la convocation qui a été adressée aux actionnaires nominatifs par lettre individuelle le 1er juin et suite aux avis publiés par les soins du Conseil d'Administration dans les BALO du 14 mai (avis de réunion) et 1er juin 2012 (avis de convocation), et la Loi du 1er juin 2012.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

L'ordre du jour de l'Assemblée, mentionné dans l'avis de convocation, est le suivant :

***ORDRE DU JOUR***

*A Caractère Ordinaire*

- Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes,
- Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2011,
- Conventions visées aux articles L.225- 38 et L.225-42-1 du Code de commerce,
- Affectation du résultat ; fixation du dividende,
- Option pour le paiement du dividende en actions,
- Ratification de la nomination d'un Administrateur,
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs,
- Nomination de nouveaux administrateurs en adjonction à ceux en exercice,
- Autorisation au Conseil d'Administration pour opérer sur les actions de la Société en application de l'article L.225-209 du Code de commerce ;

h

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°28444 en date du 17/09/2012

*A Caractère Extraordinaire*

- Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes,
- Autorisation au Conseil d'Administration de réduire le capital par voie d'annulation d'actions ;
- Autorisation au Conseil d'Administration de consentir des options de souscription d'actions de la Société réservées au personnel ou aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales ;
- Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions, assorties ou non de conditions de performance, au profit du personnel ou des mandataires sociaux de la Société et de ses filiales ;
- Autorisation au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social en faveur des salariés du Groupe Carrefour.

Il est déposé sur le bureau, à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire des journaux contenant les avis de réunion et de convocation,
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire nominatif,
- les copies des lettres de convocation des Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le registre des procès-verbaux d'Assemblées,
- la liste des actionnaires,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe afférents à l'exercice 2011, ainsi que les comptes consolidés dudit exercice et le tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- le rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission de vérification et de contrôle pour l'exercice 2011,
- le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de Commerce,
- le rapport des Commissaires aux Comptes sur les résolutions proposées à l'Assemblée,
- le texte des projets de résolutions.

pièces reconnues régulières par le Bureau.

---

Plus personne ne demandant plus la parole, le Président demande à l'Assemblée de l'autoriser à ne préciser que le contenu des résolutions qui vont être soumises à son approbation.

Cette proposition est acceptée par l'Assemblée.

Bernard Carrel Billiard informe l'Assemblée que le total des titres détenus par les actionnaires présents ou représentés s'élève à 431 653 620 actions soit 62,82% du capital, en composition ordinaire, et à 432 286 815 actions soit 62,91% du capital, en composition extraordinaire. Le quorum requis pour la validité des délibérations de l'Assemblée, Ordinaire comme Extraordinaire, est donc atteint.

Les résolutions sont alors mises aux voix par Monsieur Georges Plassat.

---

*A Caractère Ordinaire*

**SIXIEME RESOLUTION**
**(Option pour le paiement du dividende en actions)**

L'Assemblée Générale, statuant en matière ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et conformément à l'article 26 des statuts, constatant que le capital est entièrement libéré, décide d'offrir à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions nouvelles de la Société du dividende net qui fait l'objet de la cinquième résolution ci-avant et auquel il a droit au titre des actions dont il est propriétaire.

Les actions nouvelles, en cas d'exercice de la présente option, seront émises à un prix égal à 95% de la moyenne des premiers cours cotés sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la présente Assemblée Générale diminuée du montant net du dividende faisant l'objet de la cinquième résolution et arrondi au centime d'euro supérieur. Les actions ainsi émises porteront jouissance au 1er janvier 2012 et seront entièrement assimilées aux autres actions composant le capital social de la Société.

Les actionnaires pourront opter pour le paiement du dividende en espèces ou pour le paiement du dividende en actions nouvelles entre le 4 juillet 2012 et le 18 juillet 2012 inclus, en adressant leur demande aux intermédiaires financiers habilités à payer ledit dividende ou, pour les actionnaires inscrits dans les comptes nominatifs purs tenus par la Société, à son mandataire, CACEIS Corporate Trust 14, rue Rouget de Lisle – 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09.
Pour les actionnaires qui n'auront pas exercé leurs options d'ici le 18 juillet 2012, le dividende sera payé uniquement en espèces.

Pour les actionnaires qui n'auront pas opté pour un versement du dividende en actions, le dividende sera payé en espèces le 27 juillet 2012 après l'expiration de la période d'option. Pour les actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende en actions, le règlement livraison des actions interviendra à compter de la même date.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra recevoir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant, le jour où il exerce son option, la différence en numéraire, ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Président du Conseil d'Administration dans les conditions prévues par la loi, à l'effet d'assurer la mise en œuvre du paiement du dividende en actions nouvelles, en préciser les modalités d'application et d'exécution, constater le nombre d'actions nouvelles émises en application de la présente résolution et apporter aux statuts toutes modifications nécessaires relatives au capital social et au nombre d'actions composant le capital social et plus généralement faire tout ce qui serait utile ou nécessaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 516 409 642 voix pour, 5 153 805 voix contre et 305 311 abstentions.

---